



PAR COURRIEL

Québec, le 11 mars 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. DA37-20260209

Objet : Demande d'accès à l'information

[REDACTED]

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « la Loi », je donne suite à votre demande d'accès reçue le 9 février dernier, laquelle se lit comme suit :

« [...] je veux obtenir copie des courriels (incluant leurs pièces jointes), des mémos, des rapports, des avis et des notes d'information du ministère (et si possible du cabinet du ministre) incluant les mots « armoirie », « blason », « héraldique », « fleurs de lis » et « lis ». En résumé, des documents qui concernent les armoiries du Québec et leur modification depuis le 1er décembre 2025. »

Je vous transmets donc une copie des documents détenus par le Ministère concernant votre demande dont la communication est conforme aux dispositions de la Loi.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la Loi, certains documents ne vous sont pas communiqués étant donné qu'ils contiennent, en substance, des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues par la Loi. En ce sens, nous appuyons notre décision sur les articles suivants, dont vous retrouverez le texte en annexe :

- 18 - Document obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec;
- 31 - Opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.
- 33(2°) - les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel;
- 33(5°) - Les analyses, avis et recommandations préparés au sein d'un autre organisme public, dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public;
- 34 - Documents d'un membre de l'Assemblée nationale et de leurs cabinets.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[Citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec](#)

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], mes sincères salutations.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Marylaine Chaussé

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Chapitre A-2.1

[...]

18. Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

[...]

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

[...]

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

[...]

De: Chaussé, Marylaine
Envoyé: 18 décembre 2025 09:27
À: Geneviève Fortin-Carrier
Cc: Véronique Morin (BSM); _Boîte Bsm-Mandats; Marie-Michelle Desrochers
Objet: RE: Armoiries

Bonjour Geneviève,

Après vérification, nous n'avons pas d'un tel expert à notre disposition de notre côté.

Merci,

Marylaine Chaussé

Secrétaire générale, directrice du bureau de la sous-ministre
et responsable de l'audit interne

Ministère de la Langue française
800, rue D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 558-8732
marylaine.chausse@mlf.gouv.qc.ca

De : Geneviève Fortin-Carrier <genevieve.fortin-carrier@justice.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 décembre 2025 11:53
À : Chaussé, Marylaine <Marylaine.Chausse@mlf.gouv.qc.ca>
Cc : Véronique Morin (BSM) <veronique.morin@justice.gouv.qc.ca>; Marie-Michelle Desrochers <marie-michelle.desrochers@justice.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Armoiries
Importance : Haute

Bonjour Marylaine,

Nos autorités souhaitent que des vérifications soient faites auprès d'un expert en héraldique afin de déterminer si les fleurs de lys sur les armoiries sont les mêmes que sur le fleurdelisé.

Avez-vous un tel expert à votre disposition de votre côté ?

[REDACTED]

Merci !

GFC
Geneviève Fortin-Carrier, avocate
Secrétaire générale
Direction du Bureau du sous-ministre et du Secrétariat général
Ministère de la Justice

1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Cellulaire : 418.808.6921

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De: Aquino, Rachel Isabelle
Envoyé: 4 février 2026 09:47
À: Lapointe, Manon
Cc: Haddad, Lydia; Dallaire, Pierre; Marcoux, Nathaly
Objet: ODJ statutaire de la sous-ministre avec Nathaly - 4 février 2026
Pièces jointes: ODJ SM 20260204.docx

Bonjour Manon,

Je te joins l'ODJ pour la statutaire de Mme Champagne avec Nathaly.

Je te remercie,

Rachel

ORDRE DU JOUR

Sujets	Documents	Commentaires/suivis
1. Suivi de nos travaux stratégiques : b. Traduction guide FR-EN		
2. Suivi des mandats : a. CDMIN: b. PLE: MSSS/Santé Québec, MEQ d. Armoiries : Impact des modifications – lieutenant gouverneur		
3. Dossiers divers : a. Innovation Strategy Synthesized Report and Feedback Regarding Next Steps / Rappel - Rapport de synthèse sur la stratégie d'innovation et commentaires concernant les prochaines étapes		
4. Suivi des avis juridiques (point statutaire) : —		
5. OQLF : a. Résumé du comité des membres de l'OQLF b. Demande de retrait d'une mesure c. Enquête du CLF concernant les programmes de francisation en entreprise 		

Sujets	Documents	Commentaires/suivis
f. Rencontre avec CDPQ g. Aire de restaurant du Centre Eaton : Time out (les espaces appartiennent à Ivanohe Cambridge)		
6. CLF h. Compte-rendu de la rencontre		
7. Tournée des partenaires-rencontres : – Conservatoire de musique et d’art dramatique – Société de la Place des arts de Montréal		
8. Prévisions budgétaires : S.O.		
9. Suivis des statutaires antérieures: – Comité des grandes villes : déjà essayé – Lettre réponse au protecteur du citoyen		
10. Varia		
11. Huis clos –		

De: Chaussé, Marylaine
Envoyé: 26 janvier 2026 08:04
À: Geneviève Fortin-Carrier
Cc: Marcoux, Nathaly
Objet: Armoiries - Personne-ressource au MLF

Bonjour Geneviève,

En suivi de ta demande de vendredi dernier concernant l'identification d'une personne-ressource au MLF pour répondre aux questions relativement aux armoiries, la personne identifiée est Mme Nathaly Marcoux, SMA à l'Exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques, en c. c. du courriel.

Merci et bonne semaine!

Marylaine Chaussé

Secrétaire générale, directrice du bureau de la sous-ministre
et responsable de l'audit interne

Ministère de la Langue française
800, rue D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 558-8732
marylaine.chausse@mlf.gouv.qc.ca

De: Poirier, Jean-Philippe
Envoyé: 5 février 2026 17:02
À: Béliveau, Barbara
Cc: Ciurescu, Iolanda-Cristina
Objet: RE: Armoiries- suivi image pixelisée

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,
Je te confirme que Iolanda est en contact avec la DCOM à ce sujet et que ça sera abordé dans la note sur la mise en œuvre des armoiries.

Jean-Philippe Poirier, M.A.P.

Directeur de la gouvernance des données, de la reddition de comptes et des programmes

Ministère de la Langue française
Sous-ministériat de l'exemplarité de l'État et orientations stratégiques
Direction générale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats

800, rue D'Youville, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
jean-philippe.poirier@mlf.gouv.qc.ca
367-977-9555

De : Béliveau, Barbara <Barbara.Beliveau@mlf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 février 2026 08:26
À : Poirier, Jean-Philippe <Jean-Philippe.Poirier@mlf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Armoiries- suivi image pixelisée

Bonjour Jean-Philippe,
Lors de la rencontre avec le MJQ hier, ils nous ont demandé l'image pixelisée des nouvelles armoiries pour mettre à jour leur site web et papeterie. Nathaly a indiqué que la demande avait été faite à la DCOM en ce sens, est-ce que vous avez fait cette démarche de votre côté? Pourriez-vous voir avec la DCOM à quel moment ils pourront nous fournir une image pixelisée ou prête à utiliser pour les sites web et papeterie?
Pti, ils ont aussi demandé à Nathaly quelle était la conséquence de ne pas avoir encore changé leurs armoiries maintenant que le décret est en vigueur et Nathaly leur a dit qu'elle leur reviendrait à ce sujet, merci,
Barbara

De : Poirier, Jean-Philippe <Jean-Philippe.Poirier@mlf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 février 2026 09:14
À : Béliveau, Barbara <Barbara.Beliveau@mlf.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Armoiries_erreur de la DCOM ou du cabinet du MJQ

Jean-Philippe Poirier, M.A.P.

Directeur de la gouvernance des données, de la reddition de comptes et des programmes

Ministère de la Langue française

Sous-ministériat de l'exemplarité de l'État et orientations stratégiques

Direction générale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats

800, rue D'Youville, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

jean-philippe.poirier@mlf.gouv.qc.ca

367-977-9555

De : Ciurescu, Iolanda-Cristina <Iolanda-Cristina.Ciurescu@mlf.gouv.qc.ca>

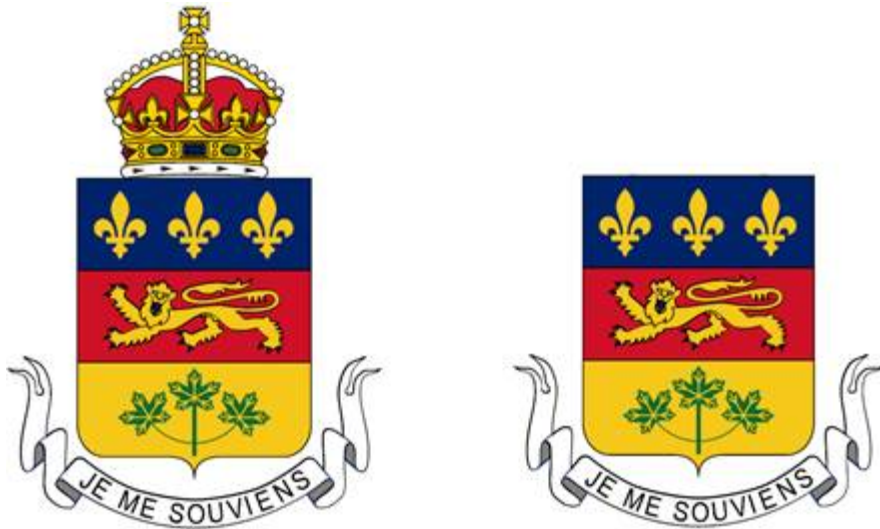
Envoyé : 27 janvier 2026 17:06

À : Poirier, Jean-Philippe <Jean-Philippe.Poirier@mlf.gouv.qc.ca>

Objet : Armoiries_erreur de la DCOM ou du cabinet du MJQ

Bonjour,

Voici ci-joint et ci-après les armoiries reprises de la Cour supérieure (par la DGAAP/moi en attente que la DCOM du MLF trouve la bonne image) et transmises par le Cabinet du MLF **au MJQ** en date du **25 juillet 2025** :



Voici les anciennes armoiries (les bonnes) trouvées par de la **DCOM du MLF** et transmises en date du **19 novembre 2025** et au **DOSSDEC le 26 novembre 2025** :

ARMOIRIES DU QUÉBEC



Votre
gouvernement

Québec

Il n'y avait pas d'image dans le communiqué officiel des deux ministres et du PM :

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/quebec-retire-la-couronne-de-ses-armoiries-officielles-68134> (communiqué officiel)

Voici les armoiries (« Photo fournie par le gouvernement du Québec ») publiées par certains correspondants parlementaires et journalistes dans les médias **le 23 janvier 2026** :



<https://www.journaldemontreal.com/2026/01/23/quebec-retire-la-couronne-britannique-des-armoires-officielles-du-quebec>

<https://ici.radio-canada.ca/info/breve/15213/quebec-monarchie-armoires-couronne-tudor-decret>

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/other/le-qu%C3%A9bec-fera-dispara%C3%AAtre-la-couronne-de-ses-armoires/ar-AA1UPOsv?ocid=BingNewsVerp>

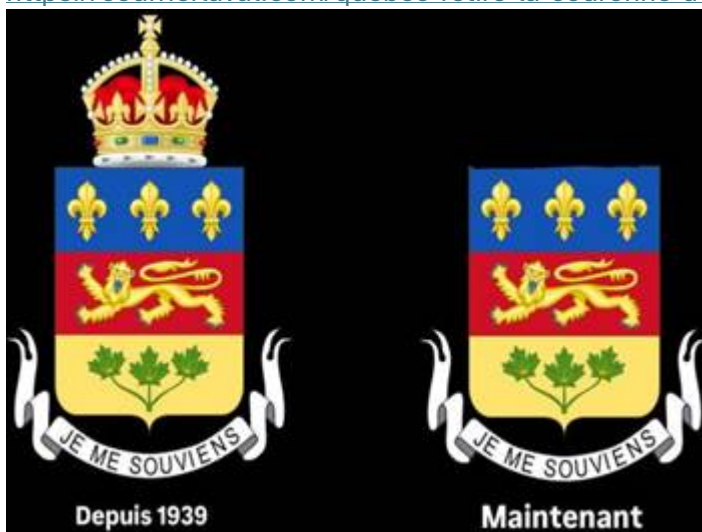
<https://www.tvanouvelles.ca/2026/01/23/quebec-retire-la-couronne-britannique-des-armoires-officielles-du-quebec>

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/950406/finie-couronne-britannique-armoires-quebec>

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-01-23/quebec-retire-la-couronne-britannique-des-armoires-de-la-province.php>

! A été publié également une image faite par une agence média (*Image 2M.Media - Lucie Parmentier*) :

<https://courrierlaval.com/quebec-retire-la-couronne-de-ses-armoires/>



İolanda-Cristina Ciurescu

Conseillère à l'accompagnement de l'Administration

Sous-minist riat   l'exemplarit  de l' tat et aux orientations strat giques

Direction g n rale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats (DGAAP)

Minist re de la Langue fran aise

800, rue D'Youville, 4   tage, Qu bec (Qu bec) G1R 3P4

418 263-2008 poste 4138

iolanda-cristina.ciurescu@mlf.gouv.qc.ca

De: Poirier, Jean-Philippe
Envoyé: 5 février 2026 17:00
À: Ciurescu, Iolanda-Cristina
Objet: RE: Demande du fichier haute résolution des armoiries

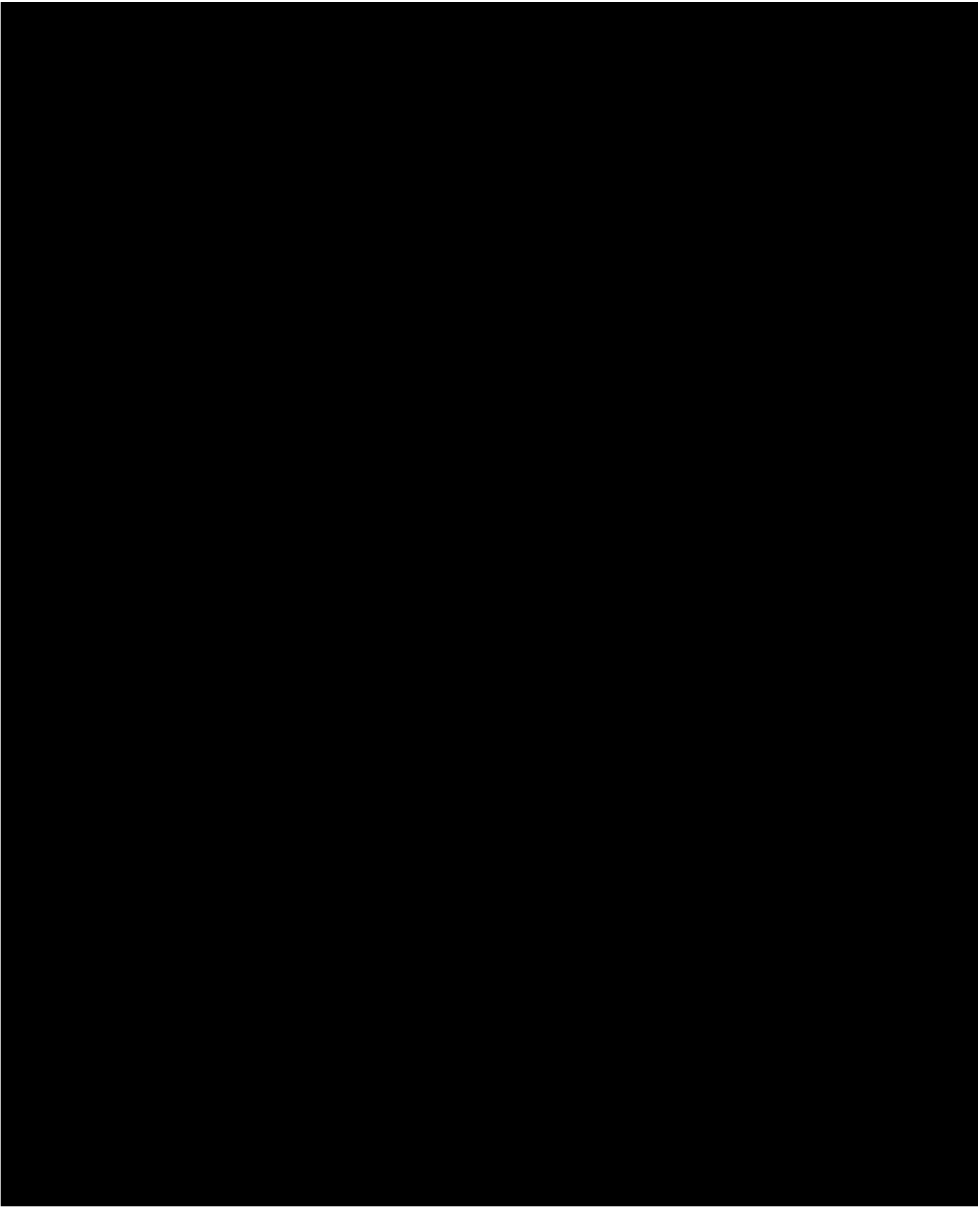
Merci
Tu pourras aborder ce point dans ta note mise en œuvre.
Merci

Jean-Philippe Poirier, M.A.P.

Directeur de la gouvernance des données, de la reddition de comptes et des programmes

Ministère de la Langue française
Sous-ministériat de l'exemplarité de l'État et orientations stratégiques
Direction générale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats

800, rue D'Youville, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
jean-philippe.poirier@mlf.gouv.qc.ca
367-977-9555





De: Haddad, Lydia <Lydia.Haddad@mlf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 février 2026 09:35
À: Clara O'Farrell
Objet: Décret 2895-1939 les armoiries du Québec
Pièces jointes: 2895-1939.pdf

Bonjour Clara,

Comme discuté 😊 Peut-être pourrais-tu demander à BANQ s'ils retrouvent la publication de la Gazette officielle pour ce décret?

Merci, bonne journée!

Lydia Haddad

Adjointe exécutive

Sous-ministériat adjoint à l'exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques

Ministère de la Langue française

800, place D'Youville, 13^e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Cell : (367) 995-4892

@ lydia.haddad@mlf.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. **Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.**

2895

-----oooOooo-----
CONCERNANT l'adoption de nouvelles armes
pour la province de Québec.
-----oooOooo-----

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 7 décembre (1939), expose:-

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les armes de la province de Québec pour les rendre conformes aux données historiques et héraldiques de l'histoire de la province;

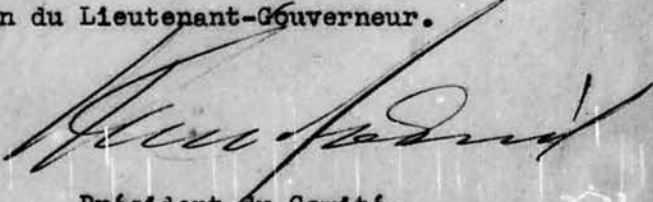
ATTENDU QU'il est important que les différents ministères et services de l'administration de cette province emploient un seul et unique blason;

ATTENDU QU'Il est opportun que ce blason soit représenté sur toutes les publications officielles;

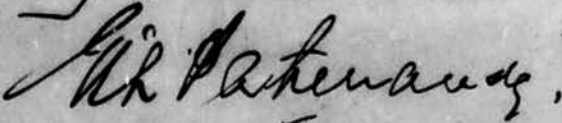
EN CONSEQUENCE, l'honorable secrétaire de la province recommande l'adoption de nouvelles armes telles que décrites ci-après:-

" Tiercé en fasce; d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or; de gueules, à un léopard d'or armé et lampassé d'azur; d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ. Timbré de la couronne royale. Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise JE ME SOUVIENS du même."

Le Comité concourt dans cette recommandation et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.


Président du Comité.

Approuvé ce 9. jour de décembre 1939.



LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

De: Laurie Dumont
Envoyé: 9 février 2026 08:06
À: 'Marie-Hélène Mercier'; Josianne Fortin (Dircom)
Cc: Nathalie Foster; Marie-Julie Morin; Mélodie Verreault
Objet: RE: [EXTERNE] Armoiries - Suivi
Pièces jointes: Presentation pour MJQ_2026-02-06.pdf; Argumentaire_armoires.docx

Bonjour,

Tel que convenu en rencontre vendredi dernier, vous trouverez en pièce jointe la présentation contenant le dessin de l'Armoirie ainsi que le texte explicatif.

Nous demeurons disponibles si vous avez besoin en cours de route.

On se tient au courant pour la suite.

Bonne semaine!

Laurie Dumont

Cheffe d'équipe | Conseil stratégique

Direction des communications

Ministère du Conseil exécutif

Secrétariat du Conseil du trésor

Ministère de la Langue française

875, Grande Allée Est, bureau 2.873

Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 581 999-6770

Courriel : laurie.dumont@mce-sct.gouv.qc.ca

De : Marie-Hélène Mercier <marie-helene.mercier@justice.gouv.qc.ca>

Envoyé : 6 février 2026 09:36

À : Laurie Dumont <Laurie.Dumont@mce-sct.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin (Dircom) <josianne.fortin@justice.gouv.qc.ca>

Cc : Nathalie Foster <Nathalie.Foster@mce-sct.gouv.qc.ca>; Marie-Julie Morin <Marie-Julie.Morin@mce-sct.gouv.qc.ca>; Mélodie Verreault <Melodie.Verreault@mce-sct.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [EXTERNE] Armoiries - Suivi

Allô Laurie,

Nous serions disponibles à 14 h aujourd'hui.

Merci de convoquer @Josianne Fortin (Dircom) aussi.

À tantôt!

Marie-Hélène Mercier

Coordonnatrice | Affaires publiques, stratégies et relations avec les médias

Direction des communications

Ministère de la Justice

Cell. : 418 554-8805

De : Laurie Dumont <Laurie.Dumont@mce-sct.gouv.qc.ca>

Envoyé : 6 février 2026 08:50

À : Marie-Hélène Mercier <marie-helene.mercier@justice.gouv.qc.ca>

Cc : Nathalie Foster <Nathalie.Foster@mce-sct.gouv.qc.ca>; Marie-Julie Morin <Marie-Julie.Morin@mce-sct.gouv.qc.ca>; Mélodie Verreault <Melodie.Verreault@mce-sct.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin (Dircom) <josianne.fortin@justice.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [EXTERNE] Armoiries - Suivi

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.



Allo Marie-Hélène,

Nous sommes prêts à vous présenter le dessin de l'Armoirie que l'équipe a travaillé cette semaine.

Voici quelques disponibilités de notre côté pour une courte présentation :

- Aujourd'hui à 14h
- Lundi à 10h30
- Lundi entre 15h et 16h

Laisse-moi savoir le moment qui vous convient le mieux et qui inviter à cette rencontre.

Merci!

Laurie Dumont

Cheffe d'équipe | Conseil stratégique

Direction des communications

Ministère du Conseil exécutif

Secrétariat du Conseil du trésor

Ministère de la Langue française

875, Grande Allée Est, bureau 2.873

Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 581 999-6770

Courriel : laurie.dumont@mce-sct.gouv.qc.ca

De : Marie-Hélène Mercier <marie-helene.mercier@justice.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 février 2026 10:06

À : Laurie Dumont <Laurie.Dumont@mce-sct.gouv.qc.ca>

Cc : Nathalie Foster <Nathalie.Foster@mce-sct.gouv.qc.ca>; Marie-Julie Morin <Marie-Julie.Morin@mce-sct.gouv.qc.ca>; Mélodie Verreault <Melodie.Verreault@mce-sct.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin (Dircom) <josianne.fortin@justice.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [EXTERNE] Armoiries - Suivi

Excellent! Je te tiens informé des conseils de l'Autorité héraldique du Canada 😊

Merci Laurie et bonne semaine!

Marie-Hélène Mercier

Direction des communications
Ministère de la Justice
Cell. : 418 554-8805

De : Laurie Dumont <Laurie.Dumont@mce-sct.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 février 2026 08:54

À : Marie-Hélène Mercier <marie-helene.mercier@justice.gouv.qc.ca>

Cc : Nathalie Foster <Nathalie.Foster@mce-sct.gouv.qc.ca>; Marie-Julie Morin <Marie-Julie.Morin@mce-sct.gouv.qc.ca>; Mélodie Verreault <Melodie.Verreault@mce-sct.gouv.qc.ca>

Objet : [EXTERNE] Armoiries - Suivi

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.



Allo Marie-Hélène,

Tel que convenu vendredi dernier, voici le plan de match discuté avec les autorités.

- La DCOM MCE-SCT-MLF s'occupera de dessiner l'Armoirie officielle et de produire le fichier en haute résolution selon les informations que nous avons obtenues dans la dernière semaine ainsi qu'à partir des informations contenues dans le décret.
- Puisque le dossier est toujours officiellement sous la responsabilité du ministre de la Justice, la DCOM MJQ se chargera de faire toutes les approbations nécessaires (jusqu'au ministre Jolin-Barrette) du dessin des Armoiries.

Tel que mentionné également, voici le site Web de l'Autorité héraldique du Canada, section Province de Québec : <https://www.gg.ca/fr/heraldique/registre-public/projet/2089>

- J'imagine qu'un lien devra être fait avec eux, soit en amont pour faire valider le dessin, mais certainement pour y faire déposer en temps et lieu le fichier de la nouvelle Armoirie.

Je demeure disponible en cours de route au besoin 😊

Merci!

Laurie Dumont
Cheffe d'équipe | Conseil stratégique

Direction des communications
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat du Conseil du trésor
Ministère de la Langue française
875, Grande Allée Est, bureau 2.873
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 581 999-6770
Courriel : laurie.dumont@mce-sct.gouv.qc.ca

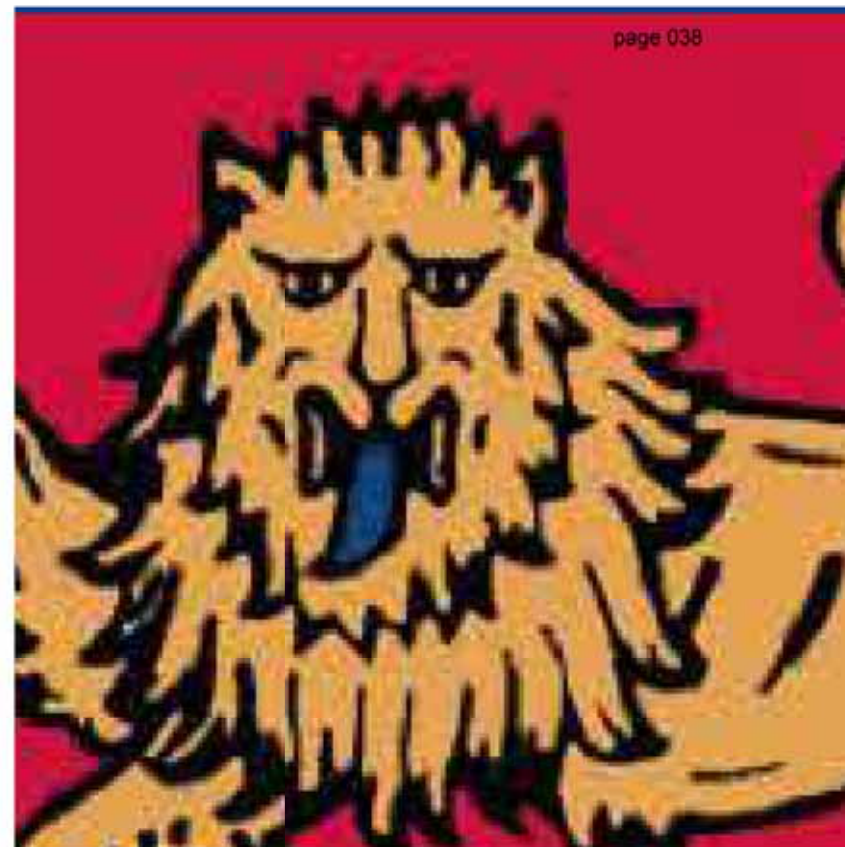
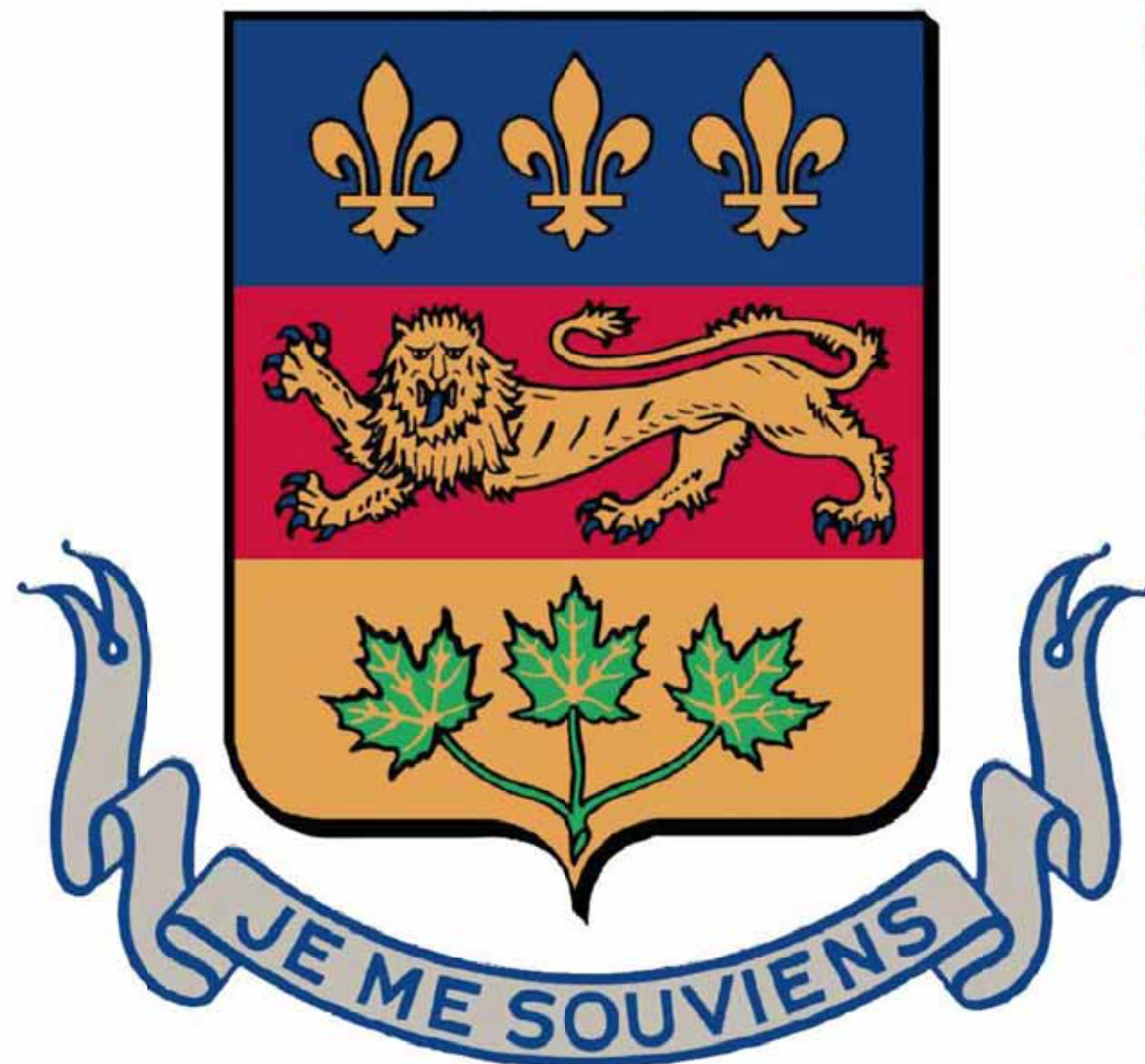
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

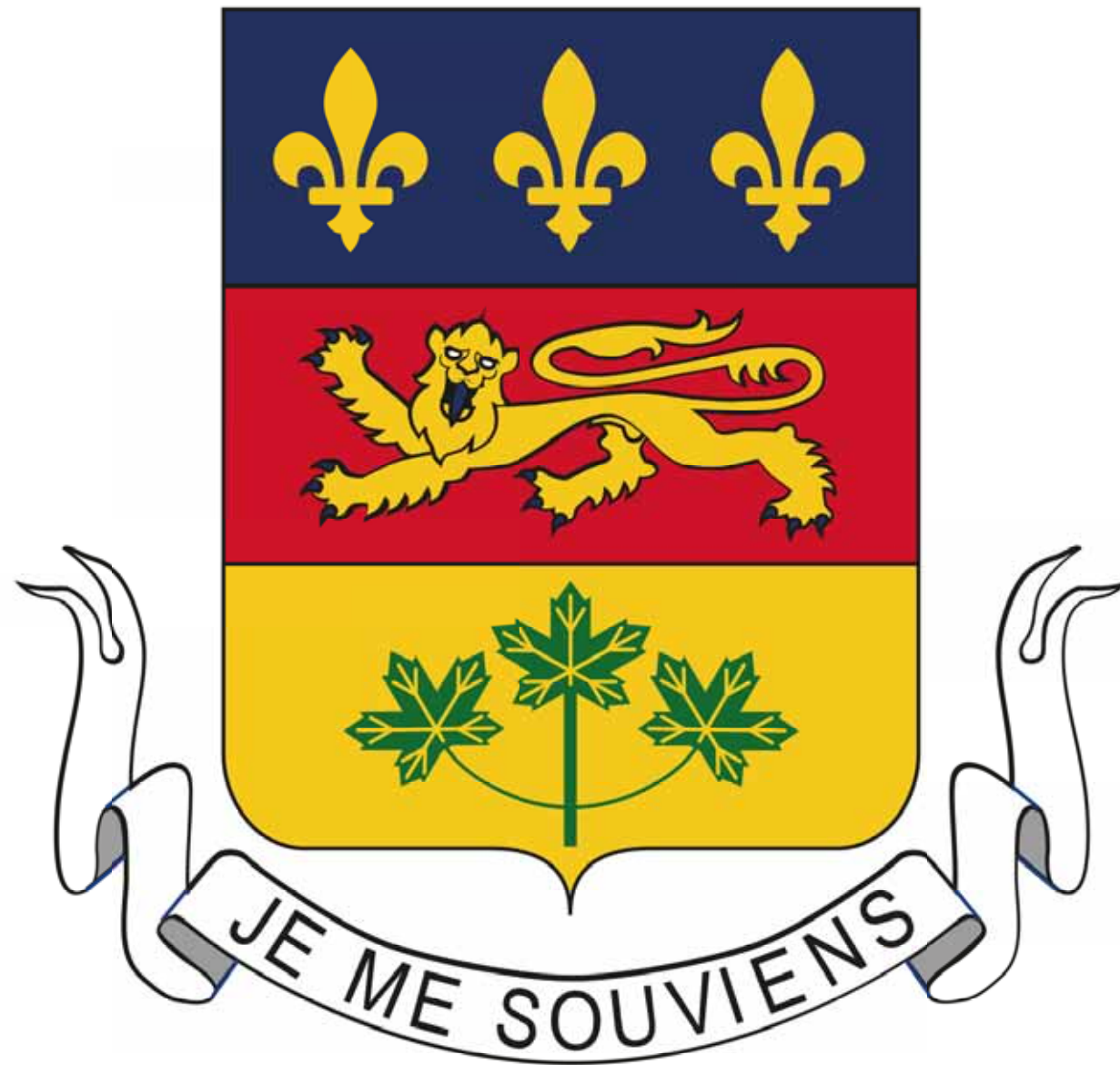
Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

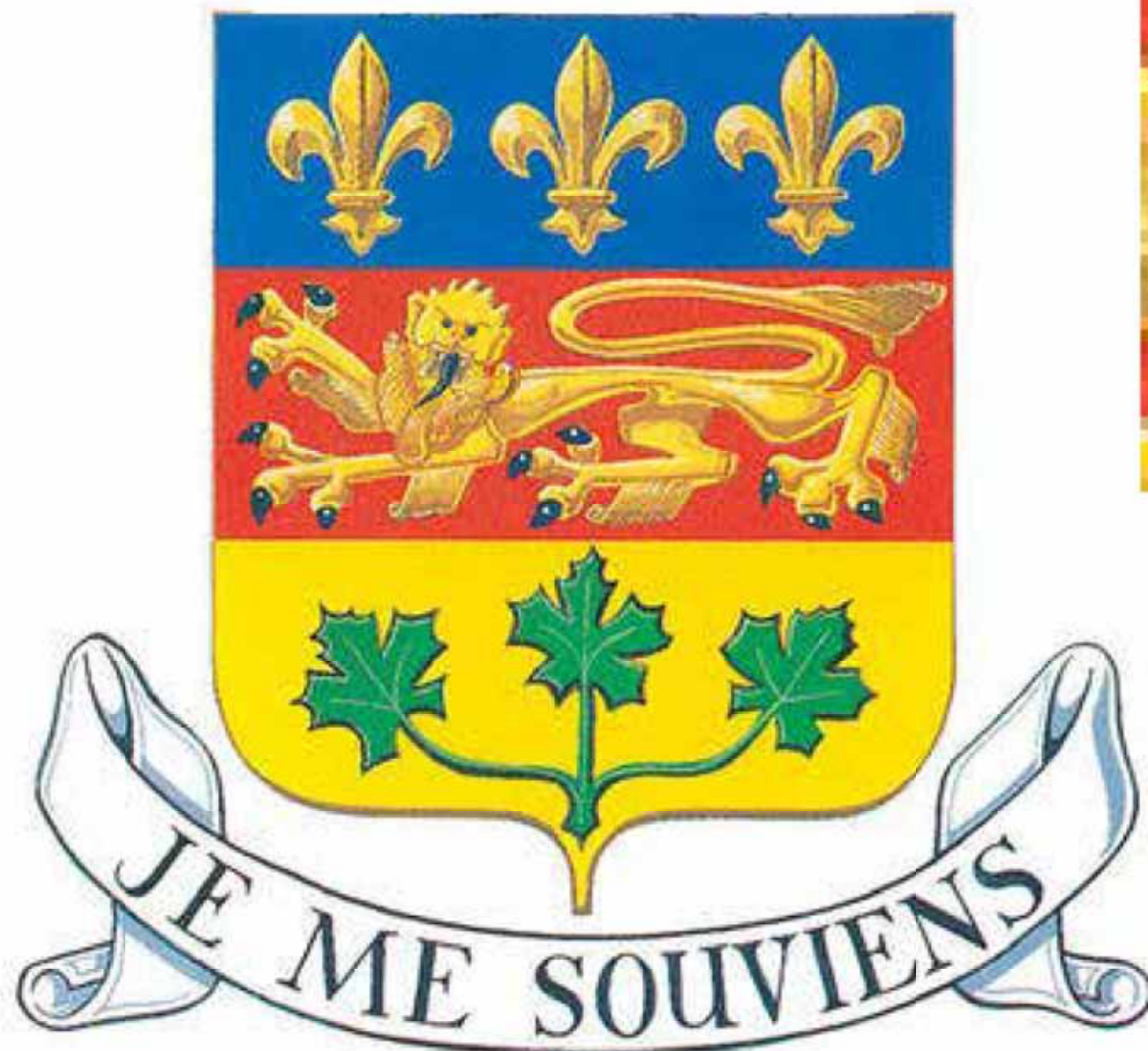
Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

La transposition d'un médium artistique (encre, gouache) en vecteur nécessite une interprétation.

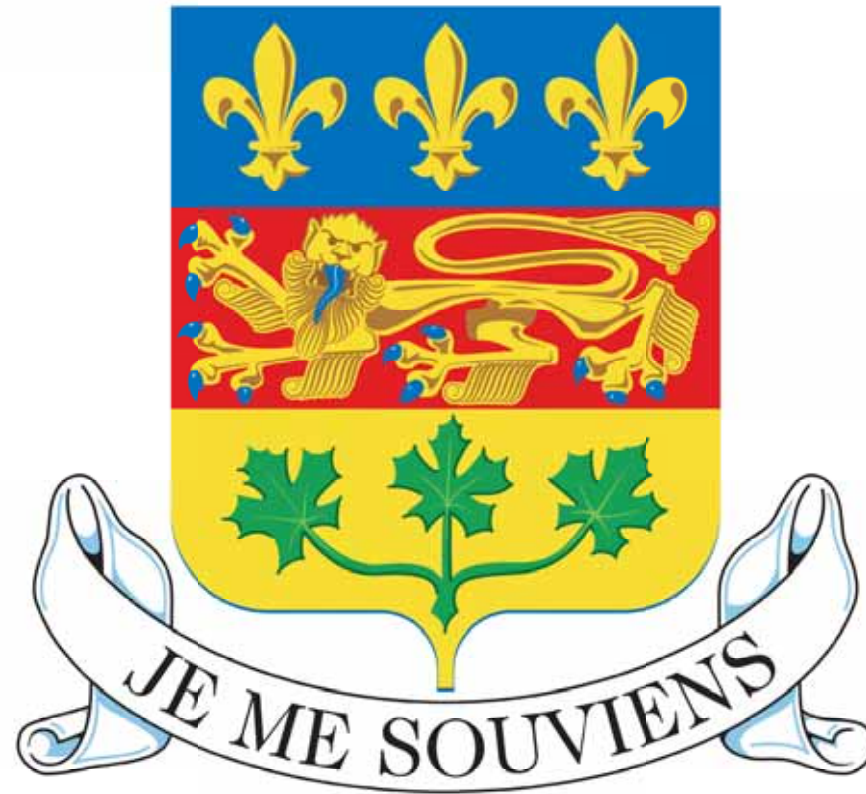








POUR APPROBATION



POUR APPROBATION

Tiré du site de la gouverneur
générale du Canada

Tiercé en fasce,
d'azur à trois fleurs de lis d'or,
de gueules au léopard d'or
et d'or à une branchette d'érable
à trois feuilles de sinople;
Devise
JE ME SOUVIENS



Tiré de LégisQuébec

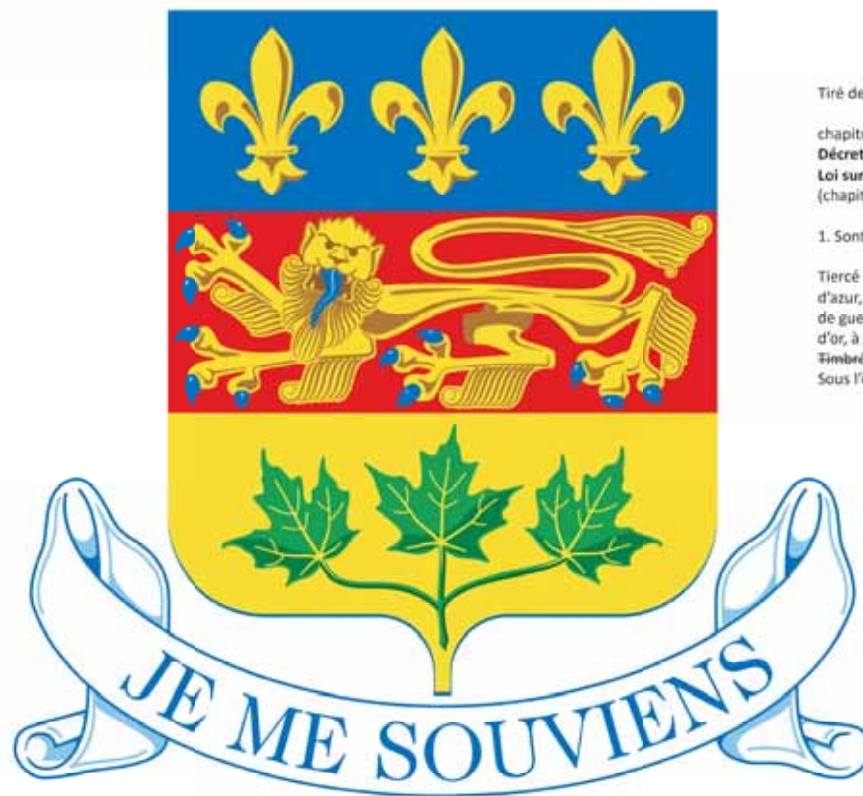
chapitre D-12.1, r. 1
Décret sur les armoiries du Québec
Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec
(chapitre D-12.1).

1. Sont adoptées les armes telles que décrites ci-après:

Tiercé en fasce;
d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or;
de gueules, à un léopard d'or, armé et lampassé d'azur;
d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ.
Timbré de la couronne royale.
Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise JE ME SOUVIENS du même.

POUR APPROBATION

Proposition finale



Tiré de LégisQuébec

chapitre D-12.1, r. 1

Décret sur les armoiries du Québec

Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec

(chapitre D-12.1).

1. Sont adoptées les armes telles que décrites ci-après:

Tiercé en fasces;

d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or;

de gueules, à un léopard d'or, armé et lampassé d'azur;

d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ.

~~Timbré de la couronne royale.~~

Sous l'écu, un listel d'argent ~~bordé d'azur~~ portant la devise JE ME SOUVIENS ~~du même~~.

Argumentaire explicatif : nouvelle version des armoiries du Québec

- Le ministre de la Justice a annoncé le retrait de la couronne britannique des armoiries du Québec.
- Le fichier officiel présentant l'image des armoiries devait être accessible pour que les graphistes mandatés puissent effectuer le retrait de la couronne dans les règles de l'art. Ce fichier n'a pas été retrouvé.
- Ce faisant, une ébauche a été réalisée à partir des armoiries figurant au Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada : <https://www.gg.ca/fr/heraldique/registre-public/projet/2089>
- Or, des incohérences dans la première ébauche réalisée ont été identifiées, malgré le fait que cette dernière respectait le détail des armoiries figurant au registre. Ces incohérences découlent manifestement d'une différence dans l'interprétation visuelle du blason des armoiries, dont le texte varie en exhaustivité selon la source consultée.
- Le texte inscrit au registre est plus court que celui inscrit dans le Décret sur les armoiries du Québec. Les textes vont respectivement comme suit :
- « Tiercé en fasce, d'azur à trois fleurs de lis d'or, de gueules au léopard d'or et d'or à une branchette d'érable à trois feuilles de sinople; »
- « Tiercé en fasce; d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or; de gueules, à un léopard d'or, **armé et lampassé d'azur**; d'or, à une branche **d'érable à sucre** à triple feuille de sinople, **aux nervures du champ**. ~~Timbré de la couronne royale.~~ **Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise JE ME SOUVIENS du même.**»
- On remarque que le niveau de spécificité dans le texte du décret est plus grand. Comme c'est le texte qui prime pour le gouvernement du Québec, c'est celui qui a guidé l'élaboration d'une nouvelle version.
- Celle-ci reflète parfaitement le texte du décret, et apporte des correctifs aux incohérences présentes dans la version inscrite au registre susmentionné.
- Notons parmi les modifications les plus significatives effectuées:
 - La modification des trois feuilles pour qu'elles correspondent à la morphologie de l'érable à sucre;
 - La rectification de la couleur des nervures des feuilles, qui doit correspondre à celle du fond sur lequel elles sont apposées (aux nervures du champ);
 - La rectification des couleurs du listel (« du même » signifie que la devise doit être de la même couleur que la bordure, azur dans ce cas-ci).

- Bien sûr, outre ces modifications majeures, des choix stylistiques ont dû être faits à la discrétion de l'artiste aux fins d'une création dans un nouveau médium, sur les fins détails de la morphologie du léopard par exemple, car il était impossible d'intervenir directement dans l'image de référence.

De: Cynthia Boissonneault-Gingras
Envoyé: 3 février 2026 09:56
À: Daniel Cavanagh
Objet: TR: Décret 2895-1939 les armoiries du Québec
Pièces jointes: 2895-1939.pdf



Au cas où ça pourrait t'aider. 😊

Cynthia Boissonneault

Cheffe d'équipe aux affaires publiques, relations médias et logistique
Cellulaire : 418-573-4653

Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat du Conseil du trésor
Ministère de la Langue française

De : Clara O'Farrell <clara.ofarrell@mce-sct.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 février 2026 09:39
À : Cynthia Boissonneault-Gingras <cynthia.boissonneault-gingras@mce-sct.gouv.qc.ca>; Marie-Hélène Demers <marie-helene.demers@mce-sct.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Décret 2895-1939 les armoiries du Québec



Le voici!!!

Clara O'Farrell
Conseillère en communication stratégique | Conseil stratégique

Direction des communications
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat du Conseil du trésor
Ministère de la Langue française
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8
Courriel : clara.ofarrell@mce-sct.gouv.qc.ca

De : Haddad, Lydia <Lydia.Haddad@mlf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 février 2026 09:35
À : Clara O'Farrell <clara.ofarrell@mce-sct.gouv.qc.ca>
Objet : Décret 2895-1939 les armoiries du Québec

Bonjour Clara,

Comme discuté 😊 Peut-être pourrais-tu demander à BAnQ s'ils retrouvent la publication de la Gazette officielle pour ce décret?

Merci, bonne journée!



Lydia Haddad

Adjointe exécutive

Sous-ministériat adjoint à l'exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques

Ministère de la Langue française

800, place D'Youville, 13^e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Cell : (367) 995-4892

@ lydia.haddad@mlf.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

2895

-----oooOooo-----
CONCERNANT l'adoption de nouvelles armes
pour la province de Québec.
-----oooOooo-----

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 7 décembre (1939), expose:-

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les armes de la province de Québec pour les rendre conformes aux données historiques et héraldiques de l'histoire de la province;

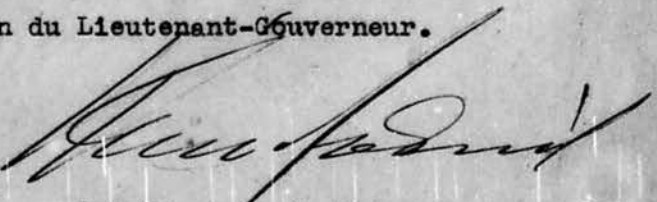
ATTENDU QU'il est important que les différents ministères et services de l'administration de cette province emploient un seul et unique blason;

ATTENDU QU'Il est opportun que ce blason soit représenté sur toutes les publications officielles;

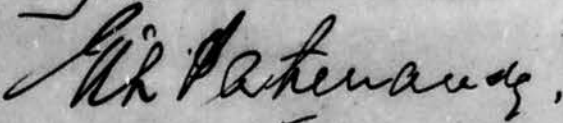
EN CONSEQUENCE, l'honorable secrétaire de la province recommande l'adoption de nouvelles armes telles que décrites ci-après:-

" Tiercé en fasce; d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or; de gueules, à un léopard d'or armé et lampassé d'azur; d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ. Timbré de la couronne royale. Sous l'écu, un listel d'argent bordé d'azur portant la devise JE ME SOUVIENS du même."

Le Comité concourt dans cette recommandation et la soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.


Président du Comité.

Approuvé ce 9. jour de décembre 1939.



LIEUTENANT-GOUVERNEUR.